

avait épousé une fille de feu M. de Loustelneau, capitaine et major aux gardes (6).

Le 26 avril 1675, le roi nommait M. Denys de Vitré membre à vie du Conseil Souverain (7).

Le 6 mai 1675, le gouverneur de Frontenac accordait à M. Denys de Vitré une concession de "deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent du costé du sud, à prendre du milieu de la largeur de la rivière appelée Mitis, et qui s'appellera doresnavant la rivière Hatée (?), en montant le dit fleuve, et deux lieues de profondeur, ensemble l'isle du Bicq qui est vis-à-vis." Cette concession était faite en pleine et entière propriété, et en tout droit de fief, seigneurie et justice. Il était dit dans le brevet de concession que cette seigneurie était donnée à M. de Vitré pour y faire la pêche au hareng et autres poissons, y construire les bâtiments nécessaires à cette entreprise et même y faire le défrichement des terres (8).

Ce titre de concession fut confirmé par le roi le 10 mai 1676.

C'est la seigneurie qui prit dès lors le nom de seigneurie du Bic.

M. Denys de Vitré avait demandé cette concession pour y faire la pêche et. . . . la traite.

Le 3 septembre 1686, M. de Vitré entra en arrangements avec Jean Gagnon pour l'exploitation de la seigneurie du Bic. Gagnon s'engageait "de son bon gré et volonté" à prendre la terre du Bic avec ses circonstances et dépendances pour et pendant l'espace de vingt années, le tout à moitié de profit tant de la traite que toutes autres choses généralement quelconques." M. de Vitré, de son côté, s'engageait de payer un homme pour aider Gagnon dans son exploitation. L'autre engagé de Gagnon devait être payé à moitié frais par les deux associés (9).

(6) Archives du Canada, correspondance générale, vol

(7) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1.

(8) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.

(9) Traité entre M. de Vitré et Jean Gagnon, acte devant Genaple, notaire à Québec, le 3 septembre 1686.